

Rapport d'enquête publique autorisation environnementale Extension retenue d'eau HAUTE-RIVOIRE

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Copie de la décision de Mme la première Vice-Présidente du Tribunal administratif du 16 juin 2022 désignant le commissaire enquêteur

Annexe 2 : Copie de l'arrêté de M. le Préfet du Rhône en date du 11 juillet 2022 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique au titre de l'autorisation environnementale concernant le projet d'agrandissement d'une retenue d'eau sur la commune de Haute-Rivoire

Annexe 3 : Copie de la publication des avis d'enquête publique dans la presse : journal « Le Progrès » et journal « l'Information agricole du Rhône »

Annexe 4 : Copie de la synthèse des observations

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

16/06/2022

N° E22000079 /69

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire**CODE :**

Vu enregistrée le 18/05/2022, la lettre par laquelle le Préfet du Rhône demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet d'autorisation environnementale concernant l'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole sur le territoire de la commune de Haute-Rivoire ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Hervé FIQUET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Rhône et à Monsieur Hervé FIQUET.

Fait à Lyon, le 16/06/2022

Pour le Président et par délégation
La première vice-présidente



Sylvie Bader-Koza



**PRÉFET
DU RHÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

11 JUIL. 2022

**Arrêté préfectoral du
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre de
l'article L.181-1 du code de l'environnement sollicitée par l'Association Syndicale Libre (ASL)
d'EAUteville portant sur l'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole
sur la commune de HAUTE-RIVOIRE**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants, L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 ; L.181-1 à L.181-31 et R.181-1 à R.181-56 ; L.211-1 et L.214-3,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par les décrets n°2010-146 du 16 février 2010 et n°2012-16 du 5 janvier 2012,

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes approuvé le 30 août 2014,

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de Loire-Bretagne approuvé le 18 mars 2022,

VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe),

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER directeur départemental des territoires du Rhône,

VU la décision n° 69-2022-11-05-19-00004 du 19 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales,

VU la décision n°2021-ARA-KKP-2991 du 12 avril 2021 de l'autorité environnementale soumettant le projet à évaluation environnementale,

VU la demande d'autorisation environnementale déposée par l'Association Syndicale Libre (ASL) d'EAUteville regroupant 4 exploitations agricoles, enregistrée sous le n° 0100000524 et concernant l'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole sur la commune de HAUTE-RIVOIRE,

VU l'accusé de réception du dossier délivré le 8 juillet 2021,

VU les consultations facultatives et obligatoires dont celle de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes, qui n'a pas rendu d'avis,

VU la saisine de l'autorité environnementale le 23 août 2021,

VU la demande de compléments adressée au pétitionnaire le 9 septembre 2021 avec effet suspensif des délais d'instruction,

VU les compléments fournis le 2 décembre 2021,

VU la consultation des services sur les compléments,

VU l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAe) du 13 janvier 2022,

VU l'arrêté du 26 janvier 2022 prorogeant le délai de la phase d'examen de la demande d'autorisation environnementale au 31 mai 2022,

VU le courrier du 31 janvier 2022 notifiant à l'ASL d'EAUteville l'arrêté de prorogation de délai ainsi que l'avis de la MRAe, pour information et demande de production d'une réponse écrite aux observations formulées,

VU le dossier comprenant une demande d'autorisation environnementale, et une étude d'impact, déclaré complet et régulier,

VU la saisine de la présidente du tribunal administratif le 18 mai 2022,

VU la liste des commissaires enquêteurs du département du Rhône et de la Métropole de Lyon pour l'année 2022,

VU la décision de la présidente du tribunal administratif de Lyon n°E22000079/69 du 16 juin 2022 désignant M. Hervé FIQUET en qualité de commissaire-enquêteur,

VU le mémoire en réponse aux observations de la MRAe du 6 juillet 2022,

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Rhône,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par les textes susvisés, sur la demande d'autorisation présentée par l'ASL d'EAUteville.

Le projet consiste en l'agrandissement du volume et de la surface d'une retenue d'eau existante au lieu dit « Pins-Fournand » sur la commune de HAUTE-RIVOIRE, destinée à l'irrigation de 113 ha de culture fourragères, contre 53 ha actuellement.

D'un volume de 12 000 m³ et d'une surface de 5 582 m², la retenue existante qui se situe sur le cours d'un ruisseau affluent du Ruisseau du Pont Lyonnais, doit être agrandie pour atteindre un volume de 110 000 m³ et une surface de 17 977 m², par la destruction et le remplacement de la digue existante par une nouvelle plus haute et plus large.

Sont également prévus des travaux de mise aux normes de l'ouvrage par l'installation d'un débit réservé au ruisseau, l'élargissement de la section du déversoir de crue et la mise en place de la conduite de vidange.

Le dossier d'enquête publique comprend une demande d'autorisation à laquelle sont jointes la décision de l'autorité environnementale du 13 janvier 2022 et la réponse écrite du pétitionnaire aux observations émises.

Ces documents sont accessibles sur le site internet dédié à l'enquête publique mentionné à l'article 3.

Article 2 : Cette enquête est ouverte pendant une durée de 32 jours :

du 3 octobre 2022 0h00 h au 4 novembre 2022 à 17h30

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut, après avoir informé le préfet, prévoir la prorogation du délai d'enquête d'une durée maximum de quinze jours.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier sur support papier, en mairie de HAUTE-RIVOIRE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4128>.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de HAUTE-RIVOIRE.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête auprès des services du Préfet du Rhône (Direction Départementale des Territoires - Service Eau et Nature – Guichet unique- 165 rue Garibaldi - CS 33862 69401 Cedex 03).

Article 3 : Le public peut consigner ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête précisée à l'article 2 :

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairie de HAUTE-RIVOIRE siège de l'enquête
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « agrandissement d'une retenue d'eau à HAUTE-RIVOIRE » à l'adresse de la mairie
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4128@registre-dematerialise.fr
- ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4128>

Toutes les contributions et propositions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, l'ASL d'EAUteville, auprès de M. Mathieu RAZY, à l'adresse suivante : lafermedesbourettes@gmail.com, joignable au n° 06 46 85 54 29.

Article 4 : M.Hervé FIQUET, retraité-directeur d'organisations professionnelles agricoles, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de HAUTE-RIVOIRE aux dates et heures suivantes :

Le 11 octobre 2022	De 10h à 12h
Le 4 novembre 2022	De 15h30 à 17h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Article 5 : Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de HAUTE-RIVOIRE sur les lieux habituels d'affichage (notamment panneaux lumineux), si possible visible de la voie publique.

Cet affichage a lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée en mairie. Le maire certifie, en fin d'enquête, l'accomplissement de cette formalité par l'envoi d'un certificat d'affichage à la direction départementale des territoires-Service Eau et Nature-guichet unique- CS33862 69401 Lyon cedex 03.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, il est procédé par les soins de l'ASL d'EAUteville, en qualité de pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles de la voie publique, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du 9 septembre 2021. Le pétitionnaire certifiera également l'accomplissement de cette formalité par l'envoi d'un certificat d'affichage à la Direction départementale des territoires-Service Eau et Nature-guichet unique- CS33862 69401 Lyon cedex 03.

L'avis d'enquête est également publié sur le site des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques.

Cette enquête est de plus annoncée quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du directeur départemental des territoires du Rhône et aux frais du demandeur, et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département du Rhône.

Article 6 : A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête est transmis sans délai au commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dans le délai de huit jours à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le responsable du projet, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Article 7 : Le commissaire-enquêteur envoie le dossier de l'enquête au préfet (direction départementale des territoires Service Eau et Nature guichet unique au 165 rue Garibaldi 69003 Lyon, adresse postale : CS33862 69401 Lyon cedex 03), avec son rapport et ses conclusions motivées dans des documents séparés, dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête. Il en transmet simultanément une copie au tribunal administratif.

Ce délai peut être reporté sur demande argumentée du commissaire-enquêteur et après avis du pétitionnaire.

Le rapport, et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont mis à disposition du public à la direction départementale des territoires- service eau et nature, en mairie de HAUTE-RIVOIRE et sur le site des services de l'Etat dans le Rhône, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Une copie est adressée au pétitionnaire.

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Article 8 : Le conseil municipal de HAUTE-RIVOIRE est appelé à donner son avis sur la demande dès l'ouverture de l'enquête.

Celui-ci doit être transmis au directeur départemental des territoires, à l'adresse indiquée à l'article 7, étant précisé que seuls peuvent être pris en considération les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Article 9 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires du Rhône, le maire de HAUTE-RIVOIRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire ainsi qu'au commissaire-enquêteur.

Le Directeur Départemental
Pour le Préfet,
et par délégation

Jacques BANDERIER

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché : SACVL (Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon) 36 quai Fulchiron - BP 5001 - 69245 LYON CEDEX 05

Procédure de passation : Procédure adaptée - Appel d'offres ouvert avec possibilité de négociation

Objet du marché : Marché d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO) en vue de la construction d'un ensemble de logements et de locaux d'activités d'une surface de plancher de 6 950 m² SDP (90% logements, 10% d'activités)

Lieu d'exécution : 157 rue Marcel Mérieux - 69007 LYON

Délais d'exécution : La durée globale prévisionnelle d'exécution est de 6 ans à compter de la notification du marché.

Modalités de retrait du dossier de consultation : le dossier de consultation est disponible par téléchargement sur le site : <https://www.achatpublic.com>

- références dossier : SACVL - CULATTES ATMO - S2022/D/0913

Date et heure limites de remise des offres : Le vendredi 23 octobre 2022 à 11 heures

Durée de validité des offres : 120 jours à compter de la remise des offres finales

Critères de jugement des offres : Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- valeur financière sur 60 points

- valeur technique sur 40 points

Autres renseignements :

Date prévisionnelle de démarrage du marché : décembre 2022

Le règlement de consultation remis avec le dossier de consultation indique précisément les modalités de remise des offres.

Date d'envoi à la publication : le 14 septembre 2022

321704700

Avis d'appel public à la concurrence



SFHE

Avis d'appel public à la concurrence

Maître d'ouvrage :

Société Française d'Habitations Économiques (SA d'HLM) 1175 Petite Route des Milles - CS 40850

13457 Aix-en-Provence - Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30

- Télécopie : 04 13 57 04 84

Procédure :

Marché de services passé selon une procédure formalisée conformément à l'article L2124-1 du Code de la Commande Publique : Appel d'offres ouvert et publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Le présent marché prend la forme d'un accord cadre mixte avec une partie à prix forfaitaire et l'autre partie à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 1 465 000 euros HT, selon l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la Commande publique.

Objet du marché : Accord-cadre alloti et mono attributaire à prix forfaitaire et unitaire relatifs à des prestations de nettoyage des parties communes et des espaces extérieurs de la SFHE et gestion des encombrants.

Durée du marché et allotissement : Le marché est décomposé en 9 lots géographiques :

- Lot 1 : Montpellier / Béziers / Perpignan - Agence Montpellier

- Lot 2 : Nîmes Avignon - Agences de Nîmes et Aix en Provence

- Lot 3 : Étang de Berre - Agence Aix-en-Provence

- Lot 4 : Var Est - Agence Toulon

- Lot 5 : La Var Ouest - Agence Toulon

- Lot 6 : Lyon / Vienne / Saint Etienne - Agence Lyon

- Lot 7 : Marseille / Aix Est - Agence Aix-en-Provence

- Lot 8 : Encombrants Marseille / Aix Est - Agence Aix-en-Provence

- Lot 9 : Corse - Agence Toulon

La durée du marché est de 1 an reconductible trois fois soit du 03 décembre 2022 au 31 janvier 2027.

Modalités d'obtention du dossier de consultation et remise des offres :

Vous pouvez retirer le DCE sur : <http://www.marches-securises.fr>

Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le RC. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

Date et heure limite de réception des offres : Lundi 17 octobre 2022 à 12h30

321625600

Divers

Résultat du marché

Pouvoir adjudicateur Société Française des Habitations Économiques (13) Mickaël SEROPIAN 13547 Aix en Provence Cedex 4

Tel : +33 413570466

E-mail : mickaël.seropian@groupe-arcade.com

Adresse internet : www.marches-securises.fr

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre sociale pour le logement et l'accompagnement des locataires dans le cadre de la réhabilitation de deux résidences de la SFHE situées à Valence (26000).

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - ouverte

Date de clôture : Vendredi 9 septembre 2022 - 12:30

Informations sur l'attribution du marché : Marché totalement infructueux.

Date d'envoi du présent avis : 13 septembre 2022

321727600

AVIS

Avis administratifs



PRÉFECTURE DU RHÔNE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

Enquête préalable à l'établissement de servitudes d'utilité publique pour le renouvellement d'une canalisation d'assainissement d'eaux usées sur la parcelle cadastrée AH158 par le syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY)

Commune de Pollionnay

Par arrêté préfectoral n° E-2022-447 du 1er septembre 2022, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête préalable à l'instauration d'une servitude d'utilité publique dans les formes prévues par le Code rural et de la pêche maritime, le Code des relations entre le public et l'administration, et le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Un dossier d'enquête préalable à l'instauration de la servitude d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteuse, sont déposés en mairie de Pollionnay pendant 31 jours consécutifs du 28 septembre 2022 au 28 octobre 2022 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit en mairie au commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

La commissaire enquêteuse se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Pollionnay comme suit :

- mercredi 28 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;

- jeudi 13 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 ;

- vendredi 28 octobre 2022 de 9h00 à 12h00.

Madame Marie-Jeanne COURTIER est désignée en qualité de commissaire enquêteuse par le préfet du Rhône.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêteuse remettra au préfet le dossier d'enquête avec son avis motivé sur l'établissement de la servitude.

Le Préfet

320434900

La SAS US YRI envisage de créer une chambre funéraire située 8 rue du repos 69150 Décines-Charpieu.

Cet établissement comportera un laboratoire ainsi qu'une partie technique et publique dissociées, afin d'être conforme à la réglementation en vigueur, d'un accès de confidentialité permettant aux véhicules funéraires d'être entièrement à l'abri des regards extérieurs cette opération est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerne et avis du conseil départemental de l'environnement et de risques sanitaires et technologies.

321748600

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif au projet d'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole

Maître d'ouvrage : Association Syndicale Libre (ASL) d'EAUville

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le projet consiste en l'agrandissement du volume et de la surface d'une retenue d'eau existante au lieu dit « Pins-Fourmand » sur la commune de HAUTE-RIVOIRE, destinée à l'irrigation de 113 ha de culture fourragères, contre 53 ha actuellement.

D'un volume de 12 000 m³ et d'une surface de 5 582 m², la retenue existante qui se situe sur le cours d'un ruisseau affluent du Ruisseau du Pont Lyonnais, doit être agrandie pour atteindre un volume de 110 000 m³ et une surface de 17 977 m², par la destruction et le remplacement de la digue existante par une nouvelle plus haute et plus large.

Sont également prévus des travaux de mise aux normes de l'ouvrage par l'installation d'un débit réservé au ruisseau, l'élargissement de la section du déversoir de crue et la mise en place de la conduite de vidange.

Pendant la durée de l'enquête, du 3 octobre 2022 à 09h00 à 4 novembre 2022 à 17h30, le public peut consulter le dossier d'enquête en mairie de HAUTE-RIVOIRE, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public, ou sa version numérique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4128>

Celui-ci comprend une demande d'autorisation à laquelle sont jointes la décision de l'autorité environnementale du 13 janvier 2022 et la réponse écrite du pétitionnaire aux observations émises.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste

informatique, en mairie de HAUTE-RIVOIRE.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier déposé en mairie de HAUTE-RIVOIRE

- ou par courrier postal adressé à : M. le commissaire-enquêteur, enquête publique « retenue d'eau à HAUTE-RIVOIRE » à l'adresse de la mairie de HAUTE-RIVOIRE.

- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4128@registre-dematerialise.fr

- ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4128>

M. Hervé FIQUET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de HAUTE-RIVOIRE aux dates et heures suivantes :

Le 11 octobre 2022 : De 10h à 12h

Le 4 novembre 2022 : De 15h30 à 17h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de HAUTE-RIVOIRE et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par l'ASL.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au responsable du projet, l'ASL d'EAUTEVILLE, auprès de M. RAZY, à l'adresse suivante :

lafermedesbouretrtes@gmail.com, joignable au n° 06 46 85 54 29.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de HAUTE-RIVOIRE ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis en anglais : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon).

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation.

Pour le directeur départemental des territoires

le chef du service eau et nature

Laurent GARIPUY

321038900



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif à la demande d'autorisation environnementale du système d'assainissement de JONAGE

Maître d'ouvrage : Métropole de Lyon

Par arrêté préfectoral du 22 juillet 2022, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le dossier concerne les équipements en place relevant de la compétence de la Métropole de Lyon :

- la station de traitement des eaux usées implantée à JONAGE et son rejet au canal de JONAGE qui traite les effluents des communes de JONAGE, JONS, JANNEYRIAS, PUSIGNAN et VILLETTE D'ANTHON ainsi qu'une partie des effluents de la commune de GENAS, de l'aéroport Saint Exupéry et de la zone industrielle de MEYZIEU. Il s'agit de renouveler l'autorisation expirée depuis le 7 mai 2014.

- les ouvrages du réseau de collecte des eaux usées (déversoirs d'orage) sur la commune de JONAGE et la zone industrielle de MEYZIEU. Les travaux envisagés portent principalement sur ce réseau par la déconnexion des eaux pluviales en fonction de l'opportunité d'autres travaux sur la voie publique et la réhabilitation suivant les dysfonctionnements repérés.

Pendant la durée de l'enquête, du 3 octobre 2022 à 09h00 à 4 novembre 2022 à 17h, le public peut consulter le dossier d'enquête en mairie de JONAGE, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public, ou sa version numérique sur le site internet dédié à cette enquête publique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/ae-assainissement-jonage>

Celui-ci comprend une demande d'autorisation à laquelle sont jointes la décision de dispense d'évaluation environnementale de l'autorité environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas, ainsi que l'avis de la CLE du SAGE de l'Est lyonnais.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, au siège de la Métropole, 20 rue du Lac 69003 LYON, aux horaires d'ouverture du public : 9h00 à 17h30. Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier déposé en mairie de JONAGE

- ou par courrier postal adressé à : Mme la commissaire enquêteuse, Enquête publique « système assainissement de JONAGE », à l'adresse de la mairie de JONAGE

- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : ae-assainissement-jonage@registre-demat.fr

- ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête :

<https://www.registre-demat.fr/ae-assainissement-jonage>.

M. C. retraitée responsable audit interne, désignée en qualité de commissaire enquêteuse, se tient à la disposition du public en mairie de JONAGE aux dates et heures suivantes :

Le 3 octobre 2022 : De 8h30 à 10h30

Le 25 octobre 2022 : De 14h à 16h

Le 4 novembre 2022 : De 15h à 17h

Les observations écrites reçues par la commissaire enquêteuse pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées au registre d'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies de JONAGE, JONS, JANNEYRIAS, PUSIGNAN, VILLETTE-D'ANTHON, COLOMBIER-SAUGNIEU, GENAS, et MEYZIEU, et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par l'ASL.

Les informations peuvent être demandées au responsable du projet, la Métropole de Lyon, auprès de Mme Alicia de la Blanca, service pilotage assainissement et GEMAPI, à l'adresse suivante : adelablancagrandlyon.com, joignable au n° 04 78 95 67 17, ou à l'adresse postale

Annonces régionales

Annonces légales

PORTES OUVERTES VENDREDI 23 & SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022 AVEC LES ÉLEVAGES CHAROLAIS

Vente de reproducteurs charolais HBC mâles 1 et 2 ans et femelles

Garanties sanitaires - Livraison assurée

Gaëc SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	06 60 28 18 62
Earl COMMAILLE MD	18, chemin de la Source - 58900 Decize	06 24 32 77 06
Gaëc TOULLON MOIRON	Le Grand Saley - 58300 Decize	06 19 82 06 94

71 - Élevage HBL vend taureaux 18 mois et veaux 1 an. Gaëc Mathieu-Chevalier, 71430 Saint-Vincent-Bragny.
 ☎ 06 65 40 07 84
 ou ☎ 06 67 64 30 87

89 - Élevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, veaux mâles de l'année, génisses 18 mois, vaches, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408).
 ☎ 06 89 19 05 87
 ☎ 06 79 50 15 71
 GAEC Cadoux

Ovin
 21 - Élevage Texel vend agnelles pour reproduction (3601).
 ☎ 06 48 54 62 33
 GAEC Lepeé

58 - Vends antennes Texel pour reproduction. Louvrier Daniel - St Franchy (3504).
 ☎ 03 96 58 36 05

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brabés pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
 ☎ 06 08 06 98 65

Chien
 01 - Vends 2 chiots Griffon Vendéen croisés Gascon 4 mois et demi, parents extra sanglier, identification mère 250 DGJ, non inscrits livre, n° SIREN 502 922 214 00015.
 ☎ 06 87 22 42 75

26 - Agriculteur vend chiots non LOF nés 17/07/22 - 1 femelle et 3 mâles - identification mère. 250269610232531. Montagne des Pyrénées. Livraison possible Botlène et Albi.
 ☎ 06 77 49 74 13

Rusticité - Docilité - Performances Génétiques sans corne
La solution Limousine
JOURNÉES PORTES OUVERTES les 24 & 25 septembre
 Vente complète des troupeaux
 BREUGNOT François - Rangieu
 58120 Billesmes ☎ 06 78 29 30 80
 THOULE David - Le Couault
 85340 Diennes-Aubigny ☎ 06 10 00 65 90

38 - Vends chiots femelle Korthal Griffon pucé vacc née le 30/06 parents super chasse, N° Immat mère : 250268731530700.
 ☎ 06 10 74 62 25

39 - Vends chiot femelle berger allemand née le 26/06/22, non lof, portée 4 chiots, n°44791224700015.
 ☎ 06 48 55 15 36

42 - Vends chiots Border Collie, Lof, 4 femelles, n° mère 250269812081081, nés le 18 07 2022. Parents travaillent sur bovins et ovins.
 ☎ 06 10 08 92 33

NOUVELLEVIEVÉLO

Constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 7 septembre 2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NouvelleVieVélo
Forme : Société par actions simplifiée
Objet : L'achat, la vente, la location de tous cycles neufs ou d'occasion et de tous accessoires et composants.
 Toutes prestations de révision, de réparation, de montage, d'équipement, de transformation, de reconditionnement de tous cycles, accessoires et composants.
 L'achat et la vente de tous articles de sport et de loisirs.
 L'activité de consulting et de tenue de conférences.

Siège social : FLEURIEUX-SUR-L'AR-BRESLE (89210) - 68 Chemin du Cornu.
Durée : 99 ans
Capital social : 10.000 euros.
Transmission des actions : Les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital sont librement transmissibles entre associés et au profit du conjoint et des héritiers en ligne directe du titulaire.
 Toutes autres transmissions sont soumises à l'agrément préalable de la majorité des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité ci-après stipulées pour les décisions collectives ordinaires.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.
Président : Madame Catherine BARON épouse MAYET, demeurant à LISSIEU (89300), 34 Rue Mozart.
Immatriculation : RCS de LYON.

GLBN

SARL au capital social de 2.500 Euros
Siège social : 3, allée de l'olivier
 69780 MIONS
 913 762 010 RCS LYON

Transfert du siège social

Par décision extraordinaire de l'associé unique en date du 7 septembre 2022, le siège social a été transféré au 14, avenue de Montmartin - 69660 CORBAS, à compter de cette même date.
 Pour avis.

BOULANGERIE LE PAIN DU C'INGT

Constitution

D'une Société à responsabilité limitée
Dénommée : BOULANGERIE LE PAIN DU C'INGT
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Objet : La fabrication, la vente de pain et de tous produits de boulangerie ou de pâtisserie. La confection et vente de production de gâteaux, de préparations culinaires à base de pâte garnie et cuite au four, de viennoiseries, glaces et chocolats, achat et revente sous toutes ses formes de produits alimentaires sur place ou à emporter et livraison.
Siège social : 89 ROUTE DE THEIZE, OINGT 69620 VAL D'OINGT
Gérance : M. Pierre LAURENT demeurant 89 ROUTE DE THEIZE, OINGT 69620 VAL D'OINGT
 Inscription au RCS de VILLEFRANCHE-TAIRE
 Pour avis, le gérant



PREFECTURE DU RHONE

Avie d'enquête publique
 relatif au projet d'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole
Maître d'ouvrage : Association Syndicale Libre (ASL) d'EAUVEILLE

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le projet consiste en l'agrandissement du volume et de la surface d'une retenue d'eau existante au lieu-dit « Pins-Fourmand » sur la commune de HAUTE-RIVOIRE, destinée à l'irrigation de 113 ha de cultures fourragères, contre 83 ha actuellement.

D'un volume de 12 000 m³ et d'une surface de 5 582 m², la retenue existante qui se situe sur le cours d'un ruisseau affluent du Ruisseau du Pont Lyonnais, doit être agrandie pour atteindre un volume de 110 000 m³ et une surface de 17 977 m², par la destruction et le remplacement de la digue existante par une nouvelle plus haute et plus large.

Sont également prévus des travaux de mise aux normes de l'ouvrage par l'installation d'un débit réservé au ruisseau, l'élargissement de la section du déversoir de crue et la mise en place de la conduite de vidange.

Pendant la durée de l'enquête, du 3 octobre 2022 à 09h00 au 4 novembre 2022 à 17h30, le public peut consulter le dossier d'enquête en mairie de HAUTE-RIVOIRE, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public, ou sa version numérique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4128>

Celui-ci comprend une demande d'autorisation à laquelle sont jointes la décision de l'autorité environnementale du 13 janvier 2022 et la réponse écrite du pétitionnaire aux observations émises.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de HAUTE-RIVOIRE.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier déposé en mairie de HAUTE-RIVOIRE
- ou par courrier postal adressé à : M. le commissaire-enquêteur « retenue d'eau à HAUTE-RIVOIRE » à l'adresse de la mairie de HAUTE-RIVOIRE.
- ou par e-mail sur l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4128@registre-dematerialise.fr
- ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4128>

Hervé FIQUET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de HAUTE-RIVOIRE aux dates et heures suivantes :

Le 11 octobre 2022, de 10h à 12h
 Le 4 novembre 2022, de 15h30 à 17h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de HAUTE-RIVOIRE et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par l'ASL.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au responsable du projet, l'ASL d'EAUVEILLE, auprès de M. RAZZY, à l'adresse suivante : latemedeboirettes@gmail.com, joignable au n° 06 46 86 54 29.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de HAUTE-RIVOIRE ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 156 rue Garibaldi 69003 Lyon).

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation.

Pour le directeur départemental des territoires le chef du service eau et nature, Laurent GARIPUY

SECURITE.INVEST.KS

SARL au capital de 10000 €
 4 Rue de la République
 69 001 LYON
 911 857 223 RCS LYON

Avis de modification

Le 23/05/2022, l'associé unique a décidé de supprimer les activités suivantes de son objet social : RENOVATION INTERIEURE EXTERIEURE - NETTOYAGE PRESTATIONS DE SERVICES à compter du 23/05/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Pour avis.

ENTREPRISE BOURDIN

SAS au capital de 500 000 Euros
Siège social : 36, rue Marson (69390) VERNISSON
 964 504 526 R.C.S. LYON

L'assemblée du 29 juillet 2022 a décidé :
 - de nommer en qualité de Président en remplacement de la SARL BIP HOLDING démissionnaire, la S.A.S. BIP HOLDING dont le siège est à Vernisson (69390) 38, rue Marson.
 - de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Bruno BOURDIN, Directeur Général démissionnaire.
 Dépôt légal : GTC LYON.

L'Information Agricole du Rhône

1 an (50 numéros)

1 an d'abonnement à la revue spécialisée Réussir de votre choix

RéussirBovins
 RéussirLait
 RéussirPorc
 RéussirOvins
 RéussirEquins
 RéussirCanards
 RéussirPoissons
 RéussirChèvres
 RéussirMoutons
 RéussirVolailles
 RéussirApiculture
 RéussirAgriculture
 RéussirGénéraliste

Cocher la revue souhaitée

Bulletin d'abonnement

NOUVEAUTÉ 2022 Message important pour nos lecteurs

Pour des raisons écologiques, l'impression de votre hebdomadaire évolue. Une semaine sur deux, vous recevrez votre journal en version papier et une semaine sur deux, vous aurez accès à votre journal uniquement en version numérique à lire sur vos écrans. Pour les inconditionnels du papier, il restera une possibilité de recevoir une version papier toutes les semaines ainsi que l'accès au numérique. Bien sûr, la version numérique sera accessible toutes les semaines.

Option papier bimensuelle et numérique

- Information agricole du Rhône (papier et numérique) **152 €**
- Information agricole du Rhône (papier et numérique) + accès site Internet + 1 revue de mon choix (11 n°) **204 €**

Option papier hebdomadaire et numérique

- Information agricole du Rhône (papier hebdomadaire et numérique) **200 €**
- Information agricole du Rhône (papier hebdomadaire et numérique) + Réussir **252 €**

Je complète les informations ci-dessous

M Mme Société : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 CP : _____ Ville : _____ Année de naissance : _____
 Tél : _____ Email : _____

(obligatoire pour l'accès à la version numérique)

A retourner sous enveloppe affranchie accompagné de votre règlement à : L'Information agricole du Rhône, service abonnement, 16 av. des monts d'Or, 69890 La Tour-de-Salvagny - Tél : 04 78 19 62 10 - Fax : 04 78 19 62 11

Annonces légales

EARL NICOLAS CHEMARIN

Transformation d'une EARL en SARL

Siège social : LD Les Rebois - 69430 MARCHAMPT
Capital social : 39 890 €
841 671 811 RCS VILLEFRANCHE TARAIRE

L'AGE du 18/07/2022 a décidé :
- La modification de l'adresse du siège social selon la décision communale n° 105 Chemin des Rebois - 69430 MARCHAMPT, la transformation de l'EARL en SARL - D'étendre l'objet social aux activités de : l'achat et la vente, direct ou indirect, via internet et selon tous moyens, de vins, spiritueux et boissons de toutes natures ; l'achat et la vente de raisins, moûts, jus, vins et spiritueux ; la vinification, l'élevage, la mise en bouteille, le commercialisation en gros et au détail, la représentation, l'exportation, l'importation des vins, spiritueux et boissons de toutes natures ; la prise de participation dans toutes sociétés en lien avec les activités vitivinicole.
- Inscription modificative au RCS de VILLEFRANCHE TARAIRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Vignoble Jean-Luc JAMET - Société civile - capital 1 215 600 € - Siège social 4624 route du recu Le Vallin 69420 AMPUIS - 883 903 536 RCS Lyon - Le 07/07/2022 les associés ont décidé l'augmentation du capital social ainsi fixé à la somme de 1 812 150,00 € - Inscription modificative RCS LYON.

Constitution

EXPLOITATION DUCHAMP-GANDY-HAUTEVILLE - Société à Responsabilité Limitée - Capital : 10 000,00 €. Siège social : 160 route de Feyzin 69390 SOLAIZE - Durée : 99 ans - Objet : exploitation et gestion de biens agricoles, achat revente de produits agricoles ou alimentaires - Gérance : GANDY Nadine 160 route de FEYZIN 69360 SOLAIZE, DUCHAMP Frédéric 160 route de FEYZIN 69390 SOLAIZE, DUCHAMP Cédric 25 bis route du 3 juillet 1867 42800 SAINT-JOSEPH, HAUTEVILLE Christophe 8 rue Hector Berlioz 69320 FEYZIN - Inscription au RCS de LYON.

AVIS DE CONSTITUTION

D'une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénommée : ROUGY HORTICULTEUR
Durée : 99 ans
Objet : exploitation et gestion de biens agricoles
Siège social : 23 Rue du Stade - 69540 IRIIGNY
Capital social : 7 500 €
Gérance : M. ROUY Quentin, demeurant 40 Rue Turbil - 69003 LYON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales donné par les associés.
Immatriculation au RCS de LYON

AMBRE AVENUE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 €
siège social : 2 Place Galliton
69002 LYON
883 885 006 RCS LYON

Avis de dissolution

L'AGE du 31/08/2022 a constaté la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2022 et sa mise en liquidation.
LIQUIDATEURS :
- Madame Joanna IGNAKIC-CIZIEL, demeurant 55 rue du Lac 69003 LYON
- Madame Joanna MILEWSKA, demeurant 10 rue de l'Abondance 9003 LYON
détiennent les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
SIEGE DE LA LIQUIDATION : 2 Place Galliton 69002 LYON
INSCRIPTION : au RCS de Lyon.

SARL MARPHI

SARL au capital 100 €
2 Place des Buers, 69100 Villeurbanne
RCS Lyon 512 796 095 000 10

En date du 27/09/2022 il a été décidé de mettre la SARL Marphi de sa mise en sommeil avec notification au Tribunal de Commerce de Lyon.

SARL COIFFEUR DU 4 AOUT

Au capital de 1000 euros
S.S. 202, Rue de l'Éclair 1789
69100 VILLEURBANNE
RCS. 789 441 169 - LYON

Aux termes d'une délibération en date du 19/7/2022, la collectivité des associés a nommé M. BOUYANFIF Abdelhafid demeurant Chez BOUYANFIF SAID, 323, Cours EMILE ZOLA 69100 VILLEURBANNE, de nationalité Marocaine, gérant en remplacement de M. MURIGNIEUX Thomas Jean Cyril Laurent démissionnaire.
La gérance.

BOLLE BRANDS

En application des articles L.441-16 a) et L.470-2 du code de commerce, une amende de 26 000 euros a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'encontre de la société BOLLE BRANDS (FRANCE) pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs.
La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une enquête lancée par la DCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

SOCIETE IMMOBILIERE ABRAHAM BLOCH

Société à responsabilité limitée
au capital de 37 000 euros
8 rue Abraham Bloch 69007 LYON
955 508 742 RCS LYON

Aux termes des décisions du 24/08/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 8 rue Abraham Bloch 69007 LYON au 2 rue Bernard Palissy 69800 SAINT PRIEST, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le gérant.

EBRH

Entreprise Bâtiment Rénovation Habitation

Rectificatif à l'annonce parue dans l'IAIR n° 2700 du 17/07/2022

Il a lieu de lire :
Dénomination : EBRH Entreprise Bâtiment Rénovation Habitation au lieu de EBRH.

74CR

Constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 28/09/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : 74CR
Objet social : Acquisition et rénovation de biens immobiliers
Siège social : 63 Rue André Bollier, 69307 LYON CEDEX 07
Capital initial : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LYON
Gérance : BENAMER Zine Eddine, demeurant 3 Allée Etienne Clementel, 69800 ST PRIEST FRANCE
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société BENAMER.

RHONE LOIRE PRIMEURS

SAS au capital de 2000 €
Siège social : 4 rue Charles simon
69700 GIVORS
RCS LYON : 821 289 147

RECTIFICATIF

Suite à la parution du 30 septembre 2022, il fallait lire :

Aux termes de l'AGE du 21/07/2020 au lieu du 21/07/2022

Pour avis

BBM 41998 LYON6

E.U.R.L. au capital de 80 000 €
Siège social : 95 rue Bossuet, LYON (Rhône)
R.C.S. : LYON 823 653 217

Transfert du siège social

En date du 30 juin 2022, l'associé unique de la société "BBM 41998 LYON6" a décidé de transférer le siège social à ANDRÉZIEUX BOUTHEON (Loire) 4 Avenue Jean Mermoz, et ce avec effet au 30 juin 2022.
Inscription modificative et dépôt légal : RCS LYON ET ST ETIENNE LA GERANCE.

LA FRINGALE

Constitution

Suivant acte SSP du 21 septembre 2022 constitution de la SAS :
LA FRINGALE
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 17 montée de chante alouette 69720 SAINT LAURENT DE MURE
Objet : préparation et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter.
Président : Madame Corinne PLOUTON
Tout associé peut participer aux assemblées statutaires. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Durée 99 ans. Immatriculation au RCS de LYON

VINSON

Constitution

Par acte SSP en date du 14 septembre 2022, il a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée :

VINSON

Objet social :
- L'acquisition, la location, la vente exceptionnelle, la propriété, la gestion, l'administration, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers lui appartenant sous réserve du caractère civil de la Société.
- L'acquisition, la location, la vente exceptionnelle, la propriété, la gestion, l'administration, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers lui appartenant sous réserve du caractère civil de la Société.

Siège social : 14, rue Paul Cézanne - 69600 CORBAS
Capital : 1 000 euros
Gérance : Maxime VINSON demeurant 1, chemin de Charavel -38200 VIENNE

Agrement des cessions de parts : librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacés, ascendants ou descendants des associés, même s'il est conjoint, partenaire pacés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Cession à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LYON.



C.M.S. INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
au capital de 170 000 euros
Siège social : 26 rue Chenavay
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE
342 562 345 RCS LYON

CMS ELECTRONIC SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : Zone Industrielle
du Val d'Arpent
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE
824 931 505 RCS LYON

Avis de fusion

Aux termes des décisions en date du 30 septembre 2022, l'associé unique de la société C.M.S. INDUSTRIE a approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de la société CMS ELECTRONIC SERVICES, aux termes duquel la société CMS ELECTRONIC SERVICES a transmis à la société C.M.S. INDUSTRIE la totalité de son patrimoine et les apports effectués, conformément au projet de traité de fusion signé le 12 juillet 2022.

L'absorption par voie de fusion de la société CMS ELECTRONIC SERVICES par la société C.M.S. INDUSTRIE est définitive à la date du 30 septembre 2022, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2022. Les sociétés C.M.S. INDUSTRIE et CMS ELECTRONIC SERVICES étant détenues à 100% par une même société mère depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de commerce de Lyon, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société C.M.S. INDUSTRIE et la société CMS ELECTRONIC SERVICES est dissoute sans liquidation du fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis, le représentant légal

KARIAS CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 2 rue Bernard Palissy
69800 Saint-Priest
753 129 501 RCS Lyon

Aux termes des décisions du 22/09/2022, l'associé unique a décidé de révoquer M. Arnaud PASCAL, à effet du 30 septembre 2022, de son mandat de Président, et a nommé, en qualité de Président, pour une durée illimitée, en remplacement d'Arnaud PASCAL, et à effet du 30 septembre 2022, M. Eric DUBOIS, né le 13 février 1974 à Paris (75), de nationalité française, demeurant 16 rue Guyot - allée des Myosotis 69300 CALUIRE-ET-CUIRE.
Pour avis, le Président

BSP PLUS

Constitution

Par ASSP du 03/10/2022, il a été constituée une SASU dénommée BSP PLUS. Siège social : 6 rue Racine 69250 NEUVILLE-SUR-SAONE. Capital 1 000 €. Objet social : prestations de conseils et de services auprès des entreprises et professionnels. Présidente : Sylvie HENNEQUIN - 6 rue Racine 69250 NEUVILLE-SUR-SAONE Cession des actions : librement cessibles au profit d'un Associé dans les limites des dispositions statutaires. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Durée 99 ans. Immatriculation au RCS de LYON



PREFECTURE DU RHONE

Avis d'enquête publique
relatif au projet d'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole
Maître d'ouvrage : Association Syndicale Libre (ASL) d'EAUteville

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le projet consiste en l'agrandissement du volume et de la surface d'une retenue d'eau existante au lieu dit « Pins-Fournand » sur la commune de HAUTE-RIVOIRE, destinée à l'irrigation de 113 ha de culture fourragères, contre 53 ha actuellement.
D'un volume de 12 000 m³ et d'une surface de 5 582 m², la retenue existante qui se situe sur le cours d'un ruisseau affluent du Ruisseau du Pont Lyonnais, doit être agrandie pour atteindre un volume de 110 000 m³ et une surface de 17 377 m², par la destruction et le remplacement de la digue existante par une nouvelle plus haute et plus large.
Sont également prévus des travaux de mise aux normes de l'ouvrage par l'installation d'un débit réservé au ruisseau, l'élargissement de la section du déversoir de crue et la mise en place de la conduite de vidange.

Pendant la durée de l'enquête, du 3 octobre 2022 à 0h00 au 4 novembre 2022 à 17h30, le public peut consulter le dossier d'enquête en mairie de HAUTE-RIVOIRE, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public, ou sa version numérique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4128>
Celui-ci comprend une demande d'autorisation à laquelle sont jointes la décision de l'autorité environnementale du 13 janvier 2022 et la réponse écrite du pétitionnaire aux observations émises.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de HAUTE-RIVOIRE.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :
- sur le registre d'enquête sur support papier déposant en mairie de HAUTE-RIVOIRE - ou par courrier postal adressé à : M. le commissaire-enquêteur, enquête publique - retenue d'eau à HAUTE-RIVOIRE - à l'adresse de la mairie de HAUTE-RIVOIRE, - ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4128@registre-dematerialisee.fr
- ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4128>

Hervé FIQUET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de HAUTE-RIVOIRE aux dates et heures suivantes :

Le 11 octobre 2022, de 10h à 12h
Le 4 novembre 2022, de 15h30 à 17h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de HAUTE-RIVOIRE et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par l'ASL.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au responsable du projet, l'ASL d'EAUteville, auprès de M. RAZY, à l'adresse suivante : lafermedesbourrettes@gmail.com, joignable au n° 06 48 85 54 29.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de HAUTE-RIVOIRE ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr), puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 LYON).

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation.

Pour le directeur départemental des territoires
le chef du service eau et nature, Laurent GARIPUY

VATRYSTOCK

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
20 rue Nicéphore Niepce
69600 SAINT PRIEST
913 633 855 RCS LYON

Aux termes des décisions du 21/09/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 20 rue Nicéphore Niepce 69600 SAINT PRIEST à avenue des Crayères 51520 LA VELUVE, à compter du 01/10/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Présidente

BILLAT

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 160 Avenue Marcel Cachin,
69120 VAULX-EN-VELIN
958 507 337 RCS LYON

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021, à effet du même jour, la Présidente a pris acte de la fin du mandat de M. Eric BILLAT dmt 10 Place Maréchal Lyautey 69006 LYON de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis le président.

GUICHAULE

Transfert du siège social

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société civile immobilière GUICHAULE, au capital de 10.000€, dont le siège est à CALVIGNY (60730), Chateauroux, 1 rue Emile Delaere, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 491 355 426, il a été décidé de transférer le siège social à LYON (69001), 7 quai Saint Vincent à compter du 02 mars 2022. Rappel des caractéristiques de la société civile immobilière dénommée GUICHAULE: Objet social: acquisition, administration et gestion de tous immeubles. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation. Apports : en numéraire totalement libérés. Gérants : Mme Nadine GUIFFRÉC épouse CHAUVIN et Monsieur Jean-Luc CHAUVIN demeurant à LYON (69001), 7 quai Saint Vincent. La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON et radiée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS.

Pour avis, la gérance.

Votre journal est aussi en ligne !

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'accès au site internet de l'information agricole du Rhône est compris dans votre abonnement.

Pour recevoir vos identifiants, contactez-nous à l'adresse suivante : rsjournal@prepressagri9.com

A l'adresse www.l'information-agricole.com



RHÔNE

Le don dématérialisé dédié aux SDF de Lyon à l'étude

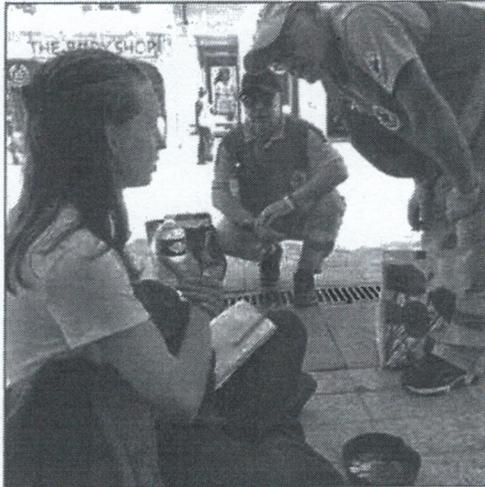
Faire un don à un sans-abri avec sa carte bancaire, ses tickets-restaurants dématérialisés ou son smartphone est aujourd'hui impossible. Six étudiants lyonnais planchent sur un projet qui permettrait de le rendre possible. Le système est baptisé Vagadons, mais verra-t-il le jour ?

Dans le cadre de leurs études, six élèves ingénieurs de l'Écam LaSalle Lyon se sont vu confier par l'entreprise Dymergie, spécialisée dans la création des business de demain, un projet en stratégie management de l'innovation pour le moins original. Ils doivent plancher sur la création d'un système permettant le don dématérialisé (sans monnaie) aux sans-abri à Lyon baptisé : Vagadons.

Depuis la crise du Covid, la majorité des transactions se réalisent « sans contact ». De moins en moins de personnes se déplacent avec de la monnaie dans leur poche. Finis les espèces sonnantes et trébuchantes, résultat, les dons sont en baisse. Face à ce constat, l'Église s'est d'ailleurs mise au goût du jour en dématérialisant un maximum le denier du culte.

Tester la viabilité de notre projet

Dans un premier temps, les étudiants sont allés à la rencontre des sans-abri à l'occasion de maraudes avec l'association caritative Help night Lyon afin de leur présenter le projet et recueillir leur sentiment. Ensuite, ils se sont tournés vers les commerçants qui pourraient devenir partenaire du dispositif pour leur demander également leur avis. Dans les deux cas, le projet a reçu des encouragements. À ce stade, il ne reste plus qu'à tester le système auprès de la population lyonnaise pour voir si elle adhère. « Sans utilisateurs cette application ne peut pas exister ! », confie



Les sans-abri sont les premières victimes du paiement sans-contact. Photo Progrès/Damien LEPETITGALAND

Angélique, l'une des étudiantes en charge du projet.

Comment ça marche ?

Techniquement, le don se réalise grâce à un bracelet « cashless » contenant une puce NFC fourni aux SDR Elle permettrait ainsi aux donateurs de payer sans-contact avec leur téléphone sur ce bracelet. Un système qui est couramment utilisé dans les festivals et événements sportifs. Le SDF peut ensuite acheter avec le bracelet « cashless », ce dont il a besoin, chez les commerçants lyonnais partenaires identifiés sur l'application.

« Nous souhaitons créer une réelle communauté autour de cette application. « Cette app aurait un fil d'actualité présentant les informations et événements organisés par des associations dans Lyon, par exemple des maraudes, des collectes de vêtements, des banques alimentaires, des soirées pour réunir les bénévoles... », ajoute

l'étudiante. Elle se présente comme un réseau social collaboratif basé sur le partage et le soutien (possibilité de liker des posts pour soutenir une association, partager/rejoindre des événements pour inciter les amis à rejoindre la communauté. « Cette application permettrait une centralisation des informations pour beaucoup d'associations à Lyon et leur donnerait plus de visibilité », ajoutent les étudiants très emballés par le concept innovant.

Les sans-abri disposant d'un smartphone auraient accès aux événements et pourraient s'y rendre pour y collecter par exemple des biens. Ils y trouveraient également toutes les informations pratiques pour les aider dans leurs problématiques quotidiennes.

Damien LEPETITGALAND

Lien de l'Instagram du projet Vagadons : https://www.instagram.com/vagadons_lyon/

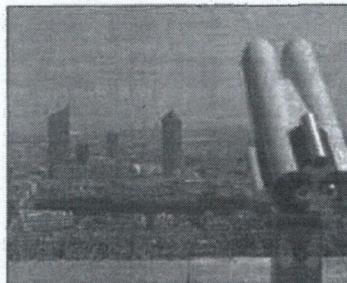
TOURISME

Vacances d'automne : Lyon n'est pas sur le podium des villes les plus recherchées

Le site spécialisé dans l'hébergement Booking.com a livré le top 10 des villes les plus recherchées par les voyageurs français pour les vacances d'automne. Lyon, deuxième aire urbaine de France, échoue au pied du podium.

À l'OL en ce moment, on signerait bien pour une 4^e place. C'est celle à laquelle se trouve Lyon dans le classement des destinations françaises les plus recherchées par les voyageurs français sur Booking.com pour les vacances d'automne, derrière Paris, Nice et Marseille.

Deuxième aire urbaine la plus peuplée de France, Lyon « sous-performe » donc légèrement face à la cité phocéenne et celle des anges, derrière l'indétrônable Paris. Pas de quoi toutefois inquiéter pour un secteur touristique qui a passé un été au beau fixe, avec des nuitées ayant par exemple augmenté de 23 % en juillet-août 2022 par rapport à 2021 dans le Rhône. Lyon était d'ailleurs en lice pour le titre de destination urbaine européenne 2022, après avoir été récompensé par le titre de meilleure destination mondiale à découvrir en 2021.



Lyon vue depuis l'esplanade de Fourvière, en août 2021. Photo archives Progrès/Fred CHAMBERT

La mer, critère décisif ?

Concernant les vacances d'automne, Lyon semble en effet plutôt payer l'absence de mer. La Méditerranée compte trois représentants dans le top 10 (Porto-Vecchio, 9^e, accompagnant Marseille et Nice), tout comme la côte atlantique (Bordeaux et deux villes bretonnes, Tréguier-Tréguignec et Saint-Malo). Et même avec les jumelles du parvis de Fourvière, il est compliqué de distinguer des rivages et de lutter sur ce critère...

H.H.

AVIS

Avis administratifs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE-BEAUJOLAIS (CCSB)

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU DE VILLIE-MORGON

Par arrêté du 26/04/22, la CCSB a prescrit la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Villié-Morgon portant notamment sur la modification du règlement écrit et la mise à jour de la liste des emplacements réservés. L'arrêté est consultable en Mairie de Villié-Morgon et au siège de la CCSB (Mairie de Belleville-en-Beaujolais) aux jours et heures habituels d'ouverture.

324688600

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE-BEAUJOLAIS (CCSB)

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLU DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS

Par arrêté du 07/04/22, la CCSB a prescrit la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Corcelles-en-Beaujolais portant notamment sur la modification du règlement écrit, graphique, la mise à jour des OAP, la mise à jour des changements de destination.

L'arrêté est consultable en Mairie de Corcelles-en-Beaujolais et au siège de la CCSB (Mairie de Belleville-en-Beaujolais) aux jours et heures habituels d'ouverture.

324717200

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif au projet d'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole

Maître d'ouvrage : Association Syndicale Libre (ASL) d'EAUDEVILLE

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le projet consiste en l'agrandissement du volume et de la surface d'une retenue d'eau existante au lieu dit « Pins-Fourmand » sur la commune de HAUTE-RIVOIRE, destinée à l'irrigation de 113 ha de culture fourragères, contre 53 ha actuellement.

D'un volume de 12 000 m3 et d'une surface de 5 582 m2, la retenue existante qui se situe sur le cours d'un ruisseau affluent du Ruisseau du Pont Lyonnais, doit être agrandie pour atteindre un volume de 110 000 m3 et une surface de 17 977 m2, par la destruction et le remplacement de la digue existante par une nouvelle plus haute et plus large.

Sont également prévus des travaux de mise aux normes de l'ouvrage par l'installation d'un débit réservé au ruisseau, l'élargissement de la section du déversoir de crue et la mise en place de la conduite de vidange.

Pendant la durée de l'enquête, du 3 octobre 2022 à 09h00 au 4 novembre 2022 à 17h30, le public peut consulter le dossier d'enquête en mairie de HAUTE-RIVOIRE, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public, ou sa version numérique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4128> Celui-ci comprend une demande d'autorisation à laquelle sont jointes la décision de l'autorité environnementale du 13 janvier 2022 et la réponse écrite du pétitionnaire aux observations émises.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de HAUTE-RIVOIRE. Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier déposé en mairie de HAUTE-RIVOIRE

- ou par courrier postal adressé à : M. le commissaire-enquêteur, enquête publique « retenue d'eau à HAUTE-RIVOIRE » à l'adresse de la mairie de HAUTE-RIVOIRE,

- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante :

enquete-publique-4128@registre-dematerialise.fr

- ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4128>

M. Hervé FIQUET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de HAUTE-RIVOIRE aux dates et heures suivantes :

Le 11 octobre 2022 : De 10h à 12h

Le 4 novembre 2022 : De 15h30 à 17h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de HAUTE-RIVOIRE et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par ASL.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au responsable du projet, l'ASL d'EAUDEVILLE, auprès de M. RAZY, à l'adresse suivante : lafermedesbourettes@gmail.com,

joignable au n° 06 46 85 54 20.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de HAUTE-RIVOIRE ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon).

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation.

Pour le directeur départemental des territoires
le chef du service eau et nature
Laurent GARIPUY

321038990



**PREFET
DU RHONE**
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif à la demande
d'autorisation
environnementale du système
d'assainissement de JONAGE

Maître d'ouvrage : Métropole de Lyon

Par arrêté préfectoral du 22 juillet 2022, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le dossier concerne les équipements en place relevant de la compétence de la Métropole de Lyon :

- la station de traitement des eaux usées implantée à JONAGE et son rejet au canal de JONAGE qui traite les effluents des communes de JONAGE, JONS, JANNEYRIAS, PUSIGNAN et VILLETTE D'ANTHON ainsi qu'une partie des effluents de la commune de GENAS, de l'aéroport Saint Exupéry et de la zone industrielle de MEYZIEU. Il s'agit de renouveler l'autorisation expirée depuis le 7 mai 2014,

- les ouvrages du réseau de collecte des eaux usées (déversoirs d'orage) sur la commune de JONAGE et la zone industrielle de MEYZIEU. Les travaux envisagés portent principalement sur ce réseau par la déconnexion des eaux pluviales en fonction de l'opportunité d'autres travaux sur la voie publique et la réhabilitation suivant les dysfonctionnements repérés.

Pendant la durée de l'enquête, du 3 octobre 2022 à 0h00 au 4 novembre 2022 à 17h, le public peut consulter le dossier d'enquête en mairie de JONAGE, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public, ou sa version numérique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registredemat.fr/ae-assainissement-jonage>.

Celui-ci comprend une demande d'autorisation à laquelle sont joints la décision de dispense d'évaluation environnementale de l'autorité environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas, ainsi que l'avis de la CLE du SAGE de l'est lyonnais.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, au siège de la Métropole, 20 rue du Lac 69003 LYON, aux horaires d'ouverture du public : 9h00 à 17h30. Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier déposé en mairie de JONAGE

- ou par courrier postal adressé à : Mme la commissaire enquêteur, Enquête publique « système assainissement de JONAGE », à l'adresse de la mairie de JONAGE

- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : ae-assainissement-jonage@registredemat.fr

- ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête :

<https://www.registredemat.fr/ae-assainissement-jonage>.

M. Edith LEPINE, retraitée responsable audit interne, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de JONAGE aux dates et heures suivantes :
Le 3 octobre 2022 : De 9h30 à 10h30
Le 25 octobre 2022 : De 14h à 16h
Le 4 novembre 2022 : De 15h à 17h

Les observations écrites reçues par la commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées au registre d'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de JONAGE, JONS, JANNEYRIAS, PUSIGNAN, VILLETTE-D'ANTHON, COLOMBIER-SAUGNIEU, GENAS, et MEYZIEU, et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par l'ASL.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, la Métropole de Lyon, auprès de Mme Alicia de la Blanca, service pilotage assainissement et GEMAPI, à l'adresse suivante : acelablanc@grandlyon.com,

joignable au n° 04 76 95 67 17, ou à l'adresse postale D'EE/Direction eau et déchets 20 rue du Lac CS 33569 69505 Lyon cedex 03.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de JONAGE ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon).

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation.

Pour le directeur départemental
le chef du service eau et nature
Laurent GARIPUY

321041100

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

Loire AVIS D'APPEL PUBLIC
LE DÉPARTEMENT A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

M. le Président

Hôtel du département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Etienne - Cedex 1
SIRET 22420001400013

Référence acheteur : 22AS-DAJCP-1974-H

L'avis implique un marché public
Objet : Formations sur la démarche qualité et la remontée des Evénements Indésirables Graves en direction du personnel des établissements enfance

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique (notée sur 20 points)
40% Prix (noté sur 20 points)

Remise des offres : 28/10/22 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 04/10/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.loire.fr/marchespublics>

324589300

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

PIZZA DEL COURT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 Rue du Ressay
69210 SAVIGNY

Aux termes d'un acte en date du 4 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : PIZZA DEL COURT
Siège social : 18 Rue du Ressay, 69210 SAVIGNY
Objet social : restauration rapide en food truck, plats à emporter, pizza à emporter, services de traiteur, organisation de réception
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Patrick DELCOURT, demeurant 18 Rue du Ressay 69210 SAVIGNY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LYON.

324576100

HECLOS

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années d'une SASU immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE TARARE, au capital de 5 000 € dénommée HECLOS dont le siège est 555 chemin du Vinceret, Pouilly Le Monial, 69400 PORTE DES PIERRES DOREES, ayant pour objet toutes activités de formation, coaching professionnel, conseils, prise de participations dans des sociétés civiles ou commerciales, dont le président est M. Philippe GALOPIN, demeurant 555 chemin du Vinceret, Pouilly Le Monial 69400 PORTE DESPIERRES DOREES. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions détenues par l'associé unique est libre et est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité en cas de pluralité d'associés.

324667300

Dissolutions

NEO PATRIMOINE
CONSTRUCTION

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 68 Rue Masséna
69006 LYON (Rhône)
793 448 127 RCS LYON

De l'assemblée générale extraordinaire du 31/05/2022, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31/05/2022 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur :
Monsieur Fleury SEIVE, demeurant à SAINT PIERRE LA PALUD (Rhône) 18 rue des Ecumines
à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer

les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à LYON (Rhône) 68 Rue Masséna. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LYON.

Pour avis,
le représentant légal.

324620500

Augmentations de capital

NKJ EUROCLEAN

SAS au capital de 11 000 €
Siège social : 110 RUE DU COMPANET
69140 RILLIEUX LA PAPE
RCS LYON 844 369 553

L'assemblée générale extraordinaire du 29/06/2022 a décidé à compter du 29/06/2022 d'augmenter le capital social de 5 000 € par incorporation compte courant associé en le portant de 6 000 € à 11 000 €. Article 2-6 et 7 des statuts modifié en conséquence. Modification au RCS LYON.

NANA KAMGA JULES FELIX

324479300

Changements de dirigeants



CHRYSADEV

SAS au capital de 277.776 €
8, allée des Charmettes - 69290
SAINT-GENIS-LES-OLLIERES
808 891 691 RCS LYON

Par délibérations de l'AGM du 27/09/2022, les associés ont nommé Mr Raphaël RABU, né le 22/11/1997 à VENISSIEUX (69), de nationalité française, demeurant 4 rue Olivier Messiaen - 75013 PARIS en qualité de Directeur Général à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

Pour avis, la Présidente.

324599500

CABINET DE LA SELARL CAMPANARO
OHANIAN EVREUX (27000),
7 bis rue Victor Hugo, (Tel : 02.32.32.56.58
mail : co@avocats-co.fr) - 02.32.32.56.58

SB SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital social de 15.000 euros
Siège Social : 1-3 place Giovanni Da
Verrazano 69009 LYON
RCS LYON 799.637.749

L'Actionnaire unique a décidé, le 30 septembre 2022, de nommer la société SEBINVEST, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.020.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVREUX sous le numéro 794.865.766, dont le siège est situé à SAINT AUBIN SUR GAILLON (27600), rue du Bois Saint Paul ZAC des Champs Chouette, en qualité de Président, pour pourvoir au remplacement de Monsieur Eric SCHREIBER, démissionnaire. A compter du même jour, l'Actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Pascal LUCAS, demeurant à SAINT AUBIN SUR GAILLON (27600), 8 rue de la Grange Vilmont, en qualité de Directeur Général.

324676600

Modifications statutaires

Aux termes de l'AGE du 22.09.2022 de la SARL ESPRIT LEAD ORGANISATION au capital de 1.000 € ayant son siège social au LYON (69007), 63 rue André Bollier, immatriculée 888373412 RCS LYON, il a été décidé (i) d'adopter la nouvelle dénomination sociale suivante: ENTREPRENDRE LE CHANGEMENT, (ii) il a été pris acte de la démission de M. Dominique FENOT de son mandat de cogérant sans pourvoir à son remplacement (iii) de modifier l'exercice sociale qui se clôturera le 31 décembre au lieu du 30 septembre de chaque année.

324509000

ANNAPURNA

SCI au capital de 100 € Siège social : 5 chemin des hautes
bruyères 69130 ECULLY RCS LYON 811369016

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 2 chemin du couter 69450 SAINT-GYR-AU-MONT-D'OR à compter du 01/10/2022

Modification au RCS de LYON.

324416600

ENQUETE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE RETENUE D'EAU A HAUTE- RIVOIRE (69)

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

1. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Aucune observation du public n'a été faite pendant la durée de l'enquête publique :

- lors des 2 permanences tenues en mairie de HAUTE-RIVOIRE
- sur le registre d'enquête présent en mairie du 3 octobre au 4 novembre 2022
- par courrier
- sur le registre numérique ou par courriel

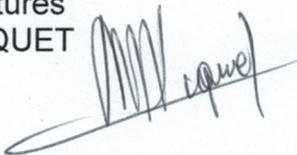
2. OBSERVATIONS des PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES et ASSIMILÉES

Aucune observation n'a été formulée par les personnes publiques associées. La DREAL a soumis le projet à autorisation environnementale. La MRAE a donné son avis sur le projet et le maître d'ouvrage a répondu aux observations de celle-ci.

J'ai noté la lettre de soutien du projet par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. La DDT m'a fait part de l'avis favorable émis par le conseil municipal de Haute-Rivoire

Synthèse remise en mains propres le 4 novembre 2022 à M. AUDOUARD

Signatures
M. FIQUET



M. AUDOUARD



NB: L'article R123-18 précise que le maître d'ouvrage dispose d'un délai de 15 jours à compter de la remise de la synthèse des observations pour produire éventuellement ses observations